

Critères demandés par le Conseil Scientifique en vue de la demande d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) à l'Université Lille 2

Dans le domaine Chimie, Sciences de la Vie, Santé

4 grands critères à remplir :

- **Haut niveau scientifique**
 - 1^{er} critère : au moins six publications (dont celles portant sur le sujet de la thèse d'Université), signées parmi les 2 premiers ou 2 derniers auteurs, dans des revues internationales à comités de lecture et de facteurs d'impacts situé dans la première moitié des facteurs impacts du (des) champ(s) disciplinaire(s).
 - Le statut d'inventeur sur un brevet est considéré comme équivalent à celui d'auteur d'une publication.

- **Caractère original de la démarche de recherche et aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique, clinique ou technologique suffisamment large**
 - 2^{ème} critère : sujets de recherche originaux, changement de thématique par rapport à la thèse ou autonomisation au moins partielle dans le management des projets de recherche (par exemple sous la forme d'un stage post-doctoral, d'obtention de financements, de promotion de projet etc.)

- **Capacité à se projeter dans l'avenir en termes de conception, de direction, d'animation et de coordination d'activités de recherche et de valorisation**
 - 3^{ème} critère : exposé des perspectives des projets de recherche en cours ou à venir du point de vue scientifique, ainsi que du point de vue de la structuration de ces projets en termes d'organisation, d'encadrements, de financements, etc.

- **Capacité à encadrer de jeunes chercheurs**
 - 4^{ème} critère : co-encadrements de doctorants et/ou encadrements de masters (M2 recherche). L'environnement de ces co-encadrements (UMR, UPRES...), la personne encadrée et le co-encadrant (titulaire de l'HDR) seront mentionnés. Les publications présentées feront apparaître la corrélation entre les (co)-encadrements et les noms des auteurs des publications (personnes encadrées, demandeur de l'inscription à l'HDR et co-encadrant)

Documents préparatoires en vue de l'HDR

L'HDR porte sur l'activité recherche ; il est donc inutile de détailler les activités liées aux soins ou à l'enseignement (hors enseignements préparant à la recherche)

Pour l'audition par les membres de rang A représentant les composantes « santé » au conseil scientifique de l'Université, ceux-ci doivent disposer :

1) CV

- Formation à la recherche
- Publications, avec votre nom souligné, classées en
 - Articles dans des revues internationales à comité de lecture (avec le *facteur d'impact* et le *quantile (rang du facteur d'impact) du domaine* ; cf ISI Web of knowledge)
 - Articles dans des revues nationales à comité de lecture
 - Articles dans des revues sans comité de lecture ou non indexées
 - Communications avec actes
 - Communications sans actes
 - Ouvrages ou chapitres scientifiques ou de vulgarisation ou pédagogiques
 - Brevets (préciser s'il s'agit de brevets internationaux) et logiciels
- Contrats ou bourses de recherche (préciser s'ils sont à votre nom ou si vous êtes participant)
- Partenariats industriels

2) Exposé du/des thème(s) de recherche et des principaux résultats acquis

3) Exposé du/des projet(s) de recherches

(en mentionnant la structure où seront réalisés ces travaux et les collaborations établies)

4) Liste des personnes encadrées avec l'activité correspondante

(y compris les thèses d'exercice qui portent sur une activité de recherche)

5) Activités d'enseignement liées à la recherche

(Master recherche, Conférences invitées ...)